

C'est le jour de la visite du conseil d'administration, donc de nos véritables dirigeants que cette réunion de DP avait lieu. Cette réunion a permis d'avancer sur certains dossiers et de porter de nouvelles questions. Malheureusement, la volonté de la direction d'apporter des réponses à nos questions est en adéquation avec la volonté de dialogue social du Conseil d'Administration.

La direction Cherbourgeoise freine des quatre fers pour répondre et ne cède que dos au mur. Le Conseil d'Administration, lui, refuse tout simplement de rencontrer notre syndicat. C'est la conception Cherbourgeoise du dialogue social... il ne tient qu'à nous de nous faire écouter et tout simplement respecter. La première des choses est, peut-être, d'avoir des réponses collectives aux attaques individuelles.

Voici les points que les élus DP CGT avaient mis à l'ordre du jour :

❖ **Formation entreprise, au poste de travail, Fiche Exposition aux Risques liés aux métiers**

La CGT a demandé à la direction pourquoi de nombreux personnels ne sont pas à jour de ces formations liées à la prévention des accidents.

La DRH répond que le sujet est remonté au niveau du CODIR, l'action est prise en charge par HSE et devrait être terminée pour l'été.

Nous avons rappelé que cette formation obligatoire doit être dispensée dans le 1er mois suivant l'embauche ou changement de poste.

❖ **Augmentation des PMAD en ACAATA**

Suites aux questions posées en février et mars 2017, la CGT souhaitait savoir si les PMAD étaient concernés par l'augmentation rétroactive de 0,6% de juillet 2016.

Dixit la DRH : régularisation en cours avec le CMG.

Il aura donc fallu 2 mois pour répondre à une question aussi simple. Réponse positive donc, mais pouvaient-ils faire autrement puisque l'instruction qui régit les droits des PMAD les contraignait à respecter la loi ? On ne peut que conseiller à toute personne partie en ACAATA ou qui partira à vérifier si les augmentations (et aussi celles à venir) apparaissent bien sur leur feuille de paie.

❖ **Astreinte**

La CGT exigeait la rétroactivité du paiement de 24h d'astreintes au lieu de 16h30 les jours fériés.

Pour la DRH, c'est bien ce qui est appliqué et il n'y a pas de soucis depuis plusieurs mois.

Qu'en est-il de la rétroactivité sur 2016 ? A suivre ...

❖ **Passerelles de développement professionnel**

Suite à la réponse de la DRH en février 2016, la CGT s'inquiétait de savoir si le travail des Responsables Spécialités Locaux avait abouti..

La DRH nous annonce que le travail est terminé et a été présenté en commission GPEC

Les élus DP CGT trouvent que les ouvertures proposées restent très limitées.

❖ **Attestation exposition amiante**

La CGT a demandé à la DRH, en lien avec le CSPN et le service médical, de recenser tous les **personnels CC et PMAD** de DCNS Cherbourg ayant effectué des missions ou étant intervenu ponctuellement dans les zones couvertes par l'arrêté du 21-04-2006 (bassin n°8 et Ile Longue à Brest, le Homet à Cherbourg pendant les périodes de démantèlement) de mai 2006 à aujourd'hui.

En effet, depuis mars 2013, les élus DP n'ont de cesse de demander à la DRH de fournir à ces personnels les attestations exposition Amiante pour leur assurer un suivi médical et malgré un nombre important de questions en DP, la DRH n'a toujours pas apporté de réponse concrète pour ces personnels.

Même si les personnels CC ne prétendent pas aujourd'hui à **l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipée d'activité**, il n'en reste pas moins que ces personnels doivent aussi avoir des attestations exposition Amiante pour toutes les périodes où ils ont pu intervenir en présence potentielle d'amiante.

La DRH: le groupe est encore en réflexion sur le sujet. Nous allons fournir une liste au service médical et au CHS/CT des personnels ayant été exposés.

Nous attendons d'avoir la liste pour voir si tous les personnels ont bien été recensés. Nous regrettons que DCNS fasse une différence de traitement entre PMAD et CC. L'amiante, elle, n'en fait pas. Malgré tout, avec insistance au fil des diverses réunions par vos élus CGT, ce sujet avance.

❖ Dossier Individuel d'EXposition

La CGT s'inquiète du manque de réactivité de la direction pour la mise à jour des DIEX. Pourtant la direction est dans l'obligation de respecter les articles R4121-1 à 4 et D4121-7 du code du travail sous peine de se voir appliquer l'article R4741-1-1 du même code du travail.

Réponse de la DRH : Le sujet est pris en compte au niveau CODIR et devra être traité avant l'été.

Le DIEX doit être mis à jour au minimum chaque année et à chaque changement de poste. Par contre, la case "charge mentale (stress)" a disparu : n'y aurait-il plus de souffrance au travail à DCNS ?

❖ Migration Windows 7

Après l'inauguration des "usines 7" à Lorient et Brest, la CGT souhaitait savoir quand une usine 7 serait implantée à Cherbourg pour faciliter et accélérer la migration Windows 7 et ainsi éviter aux personnels d'avoir 4 écrans, 2 claviers, 2 souris et 2 unités centrales chacun.

Dixit la DRH, l'équipe "usine 7" est implantée à Cherbourg et le déploiement devrait s'accélérer.

Donc normalement tout devrait s'arranger dans les nombreux services impactés !!! Ayez confiance...

❖ Imprimantes 3D

Lors des Idées Gagnantes du 29-03-2017 à Legris et des démonstrations faites, la CGT a demandé à la DRH pourquoi DCNS Cherbourg était le seul site à ne pas disposer d'imprimantes 3D alors que cela pourrait répondre à de nombreuses demandes des différents services et ateliers.

Pour la DRH, à Cherbourg, il est fait appel à un prestataire local.

Vu le nombre d'applications possibles sur le site, pourquoi l'investissement n'a-t-il pas encore été fait ?

❖ Vêtements de travail

Concernant les problèmes récurrents relatifs aux bleus de travail et les questions posées encore et encore, aucune amélioration n'a été apportée et la CGT aimerait savoir quand les personnels pourront disposer d'une tenue de travail correcte.

Dixit la DRH, le fournisseur est défaillant et une nouvelle gamme de vêtements va être expérimentée.

En espérant que le test soit fait dans les conditions extrêmes d'utilisation et non au siège et le plus rapidement possible pour éviter aux personnels de finir en slip.

❖ Compte Rendu des réunions DP

Pour la CGT, les comptes rendus des réunions DP ne sont pas mis à jour sur Navista comme dans les tableaux officiels et elle souhaitait savoir ce que comptait faire la DRH pour y remédier.

La DRH va faire un rappel aux chefs d'emprises. Et pour Navista avec sa migration en cours vers Euréka...

Malgré l'obligation par le code du travail de les afficher, la direction préfère de loin sa propagande.

❖ Feuilles de paie PMAD

La CGT a une nouvelle fois demandé à la DRH pourquoi les feuilles de paie des PMAD étaient reçues avec de conséquents retards. En effet, il devient très compliqué pour ces personnels, en cas de problème, de faire les réclamations nécessaires et d'obtenir les régularisations dans un laps de temps assez court.

La DRH nous assure que la Trésorerie Générale a été sensibilisée.

Heureusement que le virement est bien fait en temps et en heure.

❖ Horaire atypique ECTIME

Depuis le début d'année avec la mise en place d'un horaire atypique à l'ECTIME pour fait technique engendrant des contraintes supplémentaires mais acceptées par ces personnels pour répondre aux besoins de l'entreprise, la CGT a demandé à la DRH quand ils pourront avoir le détail de leurs rémunérations et la rétroactivité des sommes non perçues.

Dixit la DRH, les régularisations seront faites sur la feuille de paie d'avril.

Quand on soumet des personnels à d'aussi fortes contraintes, la moindre des choses serait d'anticiper la mise en œuvre afin d'éviter ces désagréments.

Nos comptes rendus sont consultables sur le site : www.cgt-arsenal-cherbourg.org



Vos élus DP CGT :

AUVRAY Stéphane : 21185 / DEBREUILLY Denis : 55739 / DESSALLE Hervé : 22714 / FAVRE Dominique : 06.65.37.11.13 / HEBERT Géraldine : 56975 HUREL Karine : 55791 / GAUDIN Arnaud : 06.62.31.12.18 / JEANNE Antony : 56073 / LECARPENTIER Morgan : / SOINARD Arnaud : 55671 / TESSON Stéphanie : 21439 / TRAVERT Eric : 21540 / TRUFFAUT Fanny : 56137 / TURMEL Pascal : 23925